

# SPANC ÉCHO

Ce journal d'information vous est proposé par le SATAA 07-26



Les Départements de la Drôme et de l'Ardèche ont mis en place, dans le cadre d'une convention de partenariat, **un pôle technique bi-départemental d'appui et de conseils dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement.**

Un arrêté en date du 30/03/23 est paru pour l'expérimentation du traitement des eaux ménagères en assainissement non collectif par filtre broyat bois.

Un Guide d'aide à la réalisation des contrôles d'assainissement non collectif de moins de 20 EH (équivalent-habitant) a été réalisé et publié par l'Association des techniciens de l'assainissement non collectif Loire Bretagne.

Un nouvel arrêté sur l'utilisation des eaux de pluies et des eaux usées traitées a été publié le 29/08/2023. Ce dernier a été complété par un arrêté du 12 juillet 2024 relatif aux conditions sanitaires d'utilisation d'eaux impropres à la consommation humaine pour des usages domestiques.

Le 23 octobre 2023 est paru une note interministérielle modifiant certains points des agréments. Suite à cette note un complément d'information a été apporté dans le SPANC info #68.

Journée Qualit'ANC  
jeudi 28 novembre  
à Bourg-en-Bresse  
Inscription en ligne  
en 1 clic ici <



Carrefour des  
gestions durables  
de l'eau  
22 et 23 janvier 2025  
Rennes  
Inscription en ligne  
en 1 clic ici <

## FORMATIONS

OiEau :  
<https://www.oieau.org/formations>

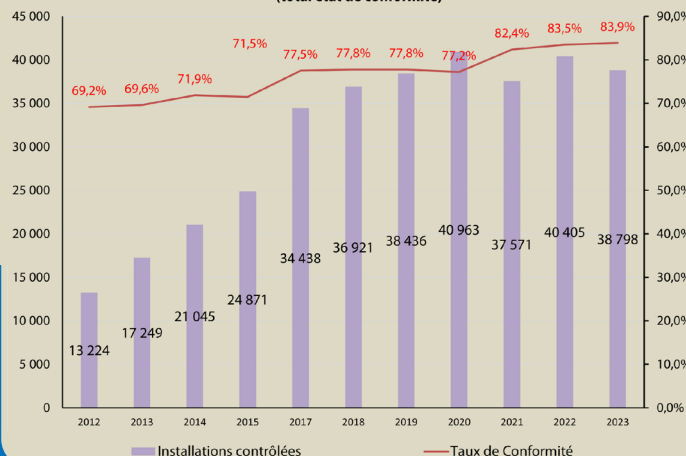
CNFPT spécialité eau et  
assainissement :  
<https://www.cnfpt.fr/>

## BILAN D'ACTIVITÉ

Bilan d'activité de l'année 2023 sur l'état de l'ANC en Ardèche. Dans ce bilan, vous pourrez constater une augmentation du taux de conformité des installations d'ANC sur le territoire, témoignage du travail de chaque SPANC.

Télécharger le bilan d'activité 2023 en 1 clic ici <

Evolution du taux de conformité en fonction du nombre d'installations contrôlées (total état de conformité)



## RETOURS D'EXPÉRIENCE Les pénalités financières en ANC

Les pénalités financières, quelles sont-elles et comment les mettre en place ?

Retour d'expérience du SPANC de la Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo, sur la création des majorations financières dans leur règlement de service.

Retour d'expérience du SPANC de la Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche sur l'application de pénalités financières pour les cas de refus de visite - Karine More responsable SPANC.

Retour d'expérience du SPANC de la Communauté de communes Royans-Vercors sur la mise en place d'une pénalité financière annuelle pour les installations non conformes - Elodie Palermo, technicienne environnement en charge du SPANC.